ASSOCIATION DE PALADRU DE PROMOTION DU PATRIMOINE
C.R. 2015/10/28/004

C. R. de la Réunion Générale du Mercredi 28 Octobre 2015
tenue en salle annexe de la mairie de Paladru de 17h45 à 19h30

Ce document est rédigé le Jeudi 29 Octobre au soir.
Il doit être compris avec le document logotype Henri Flach ;
et complété des documents à venir :
* linéaments d'étude paysagiste
* diagnostic par Mathilde Béguin
* notes de Mathilde Béguin sur l'opération de réfection de la charpente
Ces documents seront accessibles dans les archives de l'association, et disponibles sur la page Facebook support, et le site internet en création, une fois reçus.

Cette réunion fut précédée le même jour d'une réunion du Bureau, à 14h30 qui avait pour objet de régler des points techniques et la préparation de cette réunion vespérale. En outre l'après midi Mathilde établissait sur site le diagnostic bâtiment, il était proposé d'y assister. Un déjeuner ensemble à midi aussi était évoqué. L'insuffisance dans la présentation de ces trois activités a suscité une certaine confusion.

La journée fut marquée par de grandes intempéries qui ont motivées que Christelle Four ne puisse se trouver présente, et les paysagistes ne puissent rester aussitôt après leur intervention.
La réunion s'est déroulée dans un climat serein, qui laissait transparaître un soucis des participants de s'impliquer. Notamment de M Clavel qui vient de nous rejoindre et apporte bien des ressources pour les travaux à venir sur les bâtiments comme pour le patrimoine immatériel.
Après quelques mots d'introduction, le Président a dirigé les débats qui sont présentés ici sous la forme de six chapitres thématiques :

I. Participation
II. Paysage et environnement
III. Charpente FCMB
IV. Procédures de reconnaissance des sites
V. Patrimoine Immatériel
VI. Logotype

La réunion s'est conclue à l'heure souhaitée pour sa conclusion, suivie d'un debriefing du Bureau, afin d'organiser la mise en œuvre des éléments évoqués.

Nota : le secrétariat produit des CR pour les réunions du Bureau, qui sont accessibles, et se trouveront dans les archives de l'association, une fois le site internet lancé.

– blanc –

I
Participation

Liste par ordre alphabétique des participants :
Mmes Mathilde Béguin, Sabine Chanoux, Geneviève Coquard, Mary Inglis ;
MM Didier Bourseau FCMB-Echirolles, les membres du Bureau, Clavel, David Smith.
Soit dix personnes.

Présents en outre :
- au diagnostic bâtiment : M Jean Bron ingénieur spécialiste structures, expert auprès des tribunaux.
- au déjeuner informel : MM Nicolas Béguin et Charles Pegoud.
- à la partie de la réunion les concernant : trois paysagistes (identifiants manquants)

Empêchés :
Mme Christelle Four et Mlle Dora Studer du fait des conditions météorologiques.
M Henri Flach.
M Daniel Seyve du Bureau, excusé.

II
Paysage et environnement

* Suite à leur participation au diagnostic l'après midi, les paysagistes sont disposés à fournir les linéaments :
- d'une étude de cohérence avec le projet dans sa globalité : incluant la perspective de Chateauvieux,
- de préconisations spécifiques pour le site de la chapelle des trois croix.

* A l'occasion de la discussion M Clavel décrit l'itinéraire de la procession qu'il a connu et pratiqué comme enfant de chœur.

* Le projet de l'association comporte la valorisation de deux éléments matériels bien identifiés : le site de la chapelle et des ruines du châteaux. Leur importance patrimoniale ne provient pas seulement d'éléments historiques, ou de spécificités de construction. Mais cet ensemble est appelé à retrouver un rôle dans la structuration du paysage du tour du lac dans son entier : ce n'est pas par hasard que l'antenne fut placée à cet endroit, qui domine toute la vallée aussi en amont, se trouvant visible de Montferrat à Charavines par cinq communes partageant une forte identité. En outre en arrivant par les collines, le site féodal de Chateauvieux se trouve faire pendant à la tour de Clermont, au nord et sud du lac.

* Il est demandé que figure bien dans les différents dossiers que l'association aura à constituer, la présence de poteaux électriques, à proximité de la chapelle, et notre volonté qu'ils soient soustraits.

* Le Pr. Smith rappelle que l'antenne est une autre nuisance environnementale. Il est disposé à l'étude du dossier touchant à l'implantation de cette antenne, et son existence actuelle.
Le secrétaire a déjà fait une demande d'accès aux documents auprès de la mairie, qui n'a pas aboutie encore.
L'association se joint à la démarche du Pr Smith, par un courrier de demande officiel de communication des documents à rédiger.

III
Charpente FCMB

Mathilde Béguin communiquera des notes précises, échappant à la compétence de l'amanuensis, il ne pourra résumer le contenu des échanges.
Nous avons défini un planning avec des variantes, ce que les activités allaient requérir, et certains choix : la conservation de la volumétrie et de détails tels que les encoches des chevrons,
inversement le fait de ne pas conserver le plafond, ni le planchage sous l'avant toit au profit d'un bardage de la ferme / pignon.
Nous sommes partis sur un voligeage intérieur, laissant en question la possibilité sur la demande de M Mallion, de laisser visibles les liteaux sur les dépassées de toît : solution qui exige pour être entérinée des liteaux anciens exclusivement.

Il serait un grandement souhaitable de pouvoir tirer l'électricité du chalet voisin, 645 chemin des trois croix. Le Pr. Smith se propose de faire une démarche auprès des propriétaires ; l'association adressera un courrier officiel.

L'investissement de M Bourseau doit être salué, dans son métier, dont il nous a fait apprécier l'enjeu : quant à la formation de la jeunesse, la conservation des savoir-faire, et la promotion d'une excellence. Intervenant à titre gratuit c'est aussi le dévouement qu'il faut saluer. Et à l'égard du projet de notre association, il est clair à tous que l'engagement de M Bourseau dépasse largement ce qui est légalement requis. Acceptant de venir nous superviser, de donner de son temps libre et jours fériés, cherchant des accommodements, avec le fonctionnement de sa structure : par exemple en reportant des travaux après les examens.
Le devenir de la porte est soulevé, la question des échafaudages, des bâches.

IV
Procédures de reconnaissance des sites

Sont présentées les dossiers que en cours d'instruction :
- Label Patrimoine en Isère
- Fondation du Patrimoine
- La question de la propriété de Chateauvieux

Le Président de l'association a noué de bons contacts avec les représentants de ces institutions, il convient de mettre en état les dossiers de candidature avant qu'une réunion de ces autorités puisse se tenir, cette réunion est souhaitée pour le mois de novembre.

Les dossiers de candidature, ainsi que le détail de ces institutions est facilement accessible, il est plus simple de laisser qui voudra en savoir plus se référer à leur site internet.

V
Patrimoine Immatériel

Le principe de réunions régulières qui permettraient de recueillir le souvenir des anciens, et d'offrir une permanence pour la communication de documents est retenue, sous le terme « atelier mémoire ».
MM Chevallet et Clavel se trouvent investis de la responsabilité de ce projet.
Il convient de faire s'entendre sur une date les personnes voulant participer, et définir une

méthodologie, et disposer du matériel permettant de conserver trace des ces échanges.

Il est précisé que cet axe de l'objet social dans un premier temps accompagne la restauration de la chapelle, activité qui dispose de la précellence sur les autres dans un premier temps.

VI
Logotype

Après discussion des proposions de M Henri Flach, est adoptée une proposition de logotype sur la base des éléments suivants :
forme de blason, couleurs orange et bleue, petits créneaux en nombre impair (trois), vagues ; préférer « valorisation » à « défense ».
Sous réserve de l'acceptation par M Henri Flach.

M Henri Flach transmet le jeudi 29 Octobre le logotype définitif, avec une facteur et copyright.

Nous pouvons ainsi commencer à évoquer un brouillon de Flyer ou identifiant qui puisse être apposé, distribué, comportant les éléments essentiels de l'association et de son objet.

Note du secrétariat

L'adresse mail officielle est patrimoine.paladru@gmail.com telle que figurant dans les statuts. Elle est en fonction, relevée quotidiennement. Les messages sont transmis aux personnes concernées. Une page Facebook est constituée https://www.facebook.com/patrimoine.paladru en attendant la mise en place du site internet.
Ces deux lieux fournissent les versions officielles, textes, images, avis, documents qui seuls expriment la position publique de l'association. Ils sont les destinataires naturels de la communication avec l'association. Grand merci pour les questions touchant l'association des les préférer à la boite mail personnelle des membres du Bureau.

Fin de document